

5

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 12 mars 2026

DELIBERATION

Contrôle interne financier

Bilan 2025 et plan d'actions 2026

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve le plan d'action du contrôle interne financier.

Christophe Leribault
Président du conseil d'administration